

Règlement

Demande de subvention pour projet de mobilisation des connaissances en milieux cliniques Automne 2017

IMPORTANT : Seuls les membres et étudiants en règle (dont le CV, rapports de progrès personnels et rapports de progrès des étudiants supervisés à jour ont été envoyés au RRISQ dans l'année courante) seront considérés.

Cette initiative stratégique du RRISQ consiste à soutenir la mise en œuvre de projets de mobilisation des connaissances (MC) ayant un impact sur la pratique infirmière. Selon le Fonds de recherche du Québec Société et Culture, la [mobilisation des connaissances](#) renvoie à l'idée que les connaissances issues de la recherche ou les résultats de recherches mènent, à moyen et à long terme, à l'action (innovations technologiques, médicales, sociales sous forme de produits, de procédés, de pratiques, de politiques, etc.) et à un changement qui répond à des préoccupations, besoins ou problèmes des organismes, collectivités et milieux de la société. Il s'agit donc d'un concept parapluie qui couvre plusieurs notions : coproduction ou co-construction de connaissances, transfert, diffusion, dissémination, traduction, application, valorisation, mise en valeur, échange et partage de connaissances.

Les objectifs de ce programme sont doubles. D'une part, permettre la mobilisation pratique de connaissances dans un ou des milieux de pratique. D'autre part, contribuer à l'avancement du savoir dans le domaine de la mobilisation des connaissances.

La date limite pour soumettre votre candidature est le 15 décembre 2017 à 23h59.

Conditions d'éligibilité:

- Le chercheur principal doit être chercheur régulier du RRISQ et détenir une affiliation universitaire d'une université participant financièrement au Réseau.
- Les projets qui se déroulent dans le contexte d'un établissement de santé doivent inclure une lettre d'appui de la direction des soins infirmiers.
- Le demandeur doit démontrer que sa demande n'est pas un duplicata de précédents financements obtenus du RRISQ.

Les demandes peuvent être présentées sous forme de :

- Projet de recherche (max. 10 000\$),
- Café scientifique, activités de transfert de connaissances ou destinées au grand public (max. 3 000\$)

Les demandes seront évaluées sur la base de trois critères principaux sur une échelle de 16 points

1. ***L'importance de la contribution anticipée sur la pratique infirmière et la performance de l'offre de soins.*** L'importance de la contribution sur la pratique est conçue ici selon deux dimensions: 1) D'une part, l'écart entre les pratiques cliniques actuelles et celles que l'on peut raisonnablement espérer voir se développer grâce à l'intervention ou encore les bénéfices pour les patients ou les organisations que ces modifications de pratiques

peuvent entraîner. 2) D'autre part, le nombre de milieux de soins, d'infirmières ou de patients qui sont susceptibles d'être directement touchés par l'intervention. Chacune des deux dimensions de l'importance de la contribution sera évaluée sur une échelle de quatre niveaux (0: nulle, 1: faible, 2: moyenne, 3: importante) pour un total maximum de 6 points.

2. ***L'importance de la contribution anticipée au développement de meilleures pratiques et du savoir sur les processus de mobilisation des connaissances et leur opérationnalisation.*** L'importance de la contribution sur les pratiques et les savoirs décrit ici les avancées que l'on peut attendre sur les connaissances scientifiques portant sur les meilleures pratiques en transfert de connaissances. Cette dimension sera évaluée sur une échelle de cinq niveaux (0: nulle, 1: faible, 2: moyenne, 3: importante, 4: remarquable) pour un total maximum de 4 points.
3. ***La cohérence entre les moyens mis de l'avant et les objectifs visés ainsi que la faisabilité de la proposition.*** Le troisième critère porte sur la plausibilité et la faisabilité de l'intervention. Dans le cas de projets qui se déroulent dans le contexte d'un établissement de santé, un cofinancement, en argent ou en ressources, de la part de partenaires ou d'un établissement sera évalué comme un facteur important de faisabilité. Si le projet ne comprend aucun cofinancement, cette situation doit être justifiée dans la demande et la faisabilité du projet doit être clairement défendue. Les deux dimensions de la plausibilité (cohérence entre moyens et objectifs) et de la faisabilité seront chacune évaluées sur une échelle de trois niveaux (0: nulle, 1: faible, 2: bonne, 3: excellente) pour un total maximum de 6 points.

Modes d'allocation des ressources

Année financière. L'année financière s'étend du 1er avril au 31 mars. La contribution financière est allouée jusqu'au 31 mars 2019.

Dépenses admissibles

Les dépenses du Réseau doivent rencontrer les critères d'admissibilité du programme de subvention des Réseaux thématiques de recherche du FRQS, tel que décrit dans le programme. Il peut s'agir de projets et d'activités scientifiques ou de bourses d'études.

Les projets financés doivent impliquer des dépenses admissibles qui doivent être dépensées exclusivement au Québec (règle FRQS).

Règles et modalités d'octroi

- Les fonds seront octroyés selon les disponibilités financières du Réseau et de ses partenaires;
- Les récipiendaires de fonds devront accepter une convention qui régit les règles d'utilisation;
- Il ne peut y avoir de dépassements de coûts;
- Toute attribution de fonds requiert un rapport annuel d'utilisation des sommes, déposé à la direction scientifique à la fin de chaque année financière, soit le 31 mars;
- Les membres recevant des fonds s'engagent à faire preuve de productivité scientifique (publications, conférences, demandes de subventions ou autres).

Éthique

Le Réseau s'engage à appliquer les standards du FRQS sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique.

Mécanismes de conflits d'intérêts et de résolution de conflits

Veuillez-vous référer à la Charte du RRSIQ, disponible sur www.rrsiq.com

Rules & Procedures

Grant application for projects on knowledge mobilization in clinical settings 2017

IMPORTANT: Only members and students in good standing (CV, personal progress reports and progress reports for supervised students have been sent to RRISQ for the current year) will be considered.

This strategic initiative is taken by RRISQ to support the implementation of knowledge mobilization projects (KM) impacting nursing care. According to the “Fonds de recherche du Québec Société et Culture”, [knowledge mobilization](#) (KM) refers to the idea that knowledge from research or research results lead to medium and long term action (technological, medical, and social innovations through products, processes, practices, policies, etc.) and a change that responds to the concerns, needs or problems of organizations, institutions, communities and society. It is an umbrella concept that covers several approaches: co-production and co-construction, transfer, distribution, dissemination, translation, implementation, enhancement, development, exchange and sharing of knowledge.

The objectives of this program are twofold. Firstly, they aim to allow practical knowledge mobilization in one or more practical settings. Secondly, they seek to contribute to the advancement of knowledge in the field of knowledge mobilization.

The deadline to submit your application is December 15th at 11h59pm.

Eligibility criteria:

- The applicant (principal investigator) must be a RRISQ regular researcher and hold a university affiliation at a network partner university.
- Applications for projects that take place in a clinical setting must include a letter of support from the Director of Nursing of the clinical setting where the study will occur.
- The applicant must demonstrate that the request is not a duplicate of previous funding obtained by RRISQ.

Applications may be submitted in the form of a:

- Research project (max. 10,000\$)
- Scientific café, knowledge transfer activities or activities for the general public (max. 3,000\$)

Applications will be evaluated on the basis of 3 principal criteria and on a 16-point scale

1. The importance of the anticipated contribution to nursing practice and the performance of care. The importance of the contribution to nursing practice is presented in two dimensions: 1) The gap between current clinical practices and those that can reasonably be expected to develop through the intervention or The benefits to patients or organizations that these changes in practices may entail. (2) The number of clinical settings, nurses or patients that are likely to be directly affected by the intervention. Each of the two dimensions will be assessed on a four-level scale (0: null, 1: weak, 2: average, 3: significant) for a maximum total of 6 points.

2. The importance of the anticipated contribution to the development of best practices and of knowledge on the processes of knowledge mobilization and their operationalization. The

importance of the contribution on practices and knowledge describes the progress that can be expected on scientific knowledge about best practices in knowledge transfer. This dimension will be evaluated on a scale of five levels (0: null, 1: weak, 2: average, 3: significant, 4: remarkable) for a maximum total of 4 points

3. Coherence between the means put forward and the objectives pursued and the feasibility of the proposal. The third criterion addresses the plausibility and feasibility of the intervention. In cases where projects take place in a health facility, co-funding, in cash or in kind, from partners or an institution, will be considered as an important feasibility factor. If the project does not include co-financing, this must be justified in the application and the feasibility of the project must be clearly defended. The two dimensions of plausibility (coherence between means and objectives) and feasibility will each be evaluated on a three-level scale (0: Null, 1: weak, 2: good, 3: excellent) for a maximum total of 6 points

Resource allocation

The fiscal year runs from April 1st to March 31st. The funds are allocated until March 31st, 2019.

Eligible expenses

The network spending must meet the eligibility criteria of FRQS' Theme Networks grant program, as described in the program. It can translate into projects and scientific activities or scholarships. Funded projects must involve eligible expenses which must be exclusively spent in the Quebec Province (FRQS rule).

Rules and procedures for granting

- Funds will be awarded according to availability of the Network's resources and that of its partners;
- Award recipients must accept and sign an agreement that governs the rules of use;
- There may be no cost overruns;
- Any allocation of funds requires an annual report on the use of funds (at the end of each fiscal year on March 31st);
- Members receiving funds engage to demonstrate scientific productivity (publications, conferences, grant applications or other).

Ethics

The Network is committed to implementing the FRQS standards on human health research ethics and on scientific integrity.

Conflict of interest and resolution mechanisms

Please refer to the RRSIQ Charter available at www.rrsiq.com